

L'optimisation de l'éclairage commercial en œuvre à Lyon

Une première qui pourrait inspirer d'autres villes l'Association pour le développement du commerce du VII^e arrondissement de Lyon vient de lancer un plan «lumière» visant autant l'optimisation des éclairages que les économies et l'écologie.

Les commerces du VII^e arrondissement de Lyon

1 200

Le nombre de points de vente

11 gigawatts

Leur consommation annuelle en éclairage

Réaliser 30 % de ventes supplémentaires, anticiper une future législation, réaliser des économies et protéger l'environnement ! C'est en substance ce que propose l'ADC7 (Association pour le développement du commerce du VII^e arrondissement de Lyon) avec son Diagnostic Éclairage. Conçu en partenariat avec la CCI de Lyon, la ville de Lyon, la mairie du VII^e et l'Observatoire pour la promotion et la modernisation de l'éclairage du commerce en France (Opmec), ce vaste plan vise, dans un premier temps, à établir un diagnostic de la qualité de l'éclairage d'un point de vente. Pour ensuite mettre en place des solutions d'amélioration plus économiques et plus écologiques.



Selon un récent audit, seulement 20 % des boutiques seraient dotées d'un bon éclairage.

«Selon l'audit que nous avons fait réaliser par le cabinet Velum, 20 % seulement des boutiques ont un éclairage de qualité correcte, explique Patrice Iochem, responsable de l'ADC7. Et il n'y en a que 8 % de bonne qualité, alors que 87 % des commerces audités considèrent que l'éclairage est important, voire primordial, pour leur activité. L'étude a aussi montré que 75 % des commerçants étaient prêts à réaliser des travaux si cela développait leur chiffre d'affaires.»

Plus de 50 % d'économie sur l'éclairage des façades

Outre le fait que l'éclairage est un facteur de productivité et de compétitivité du commerce, l'argument est également économique, puisque l'optimisation des sources lumineuses permettrait de réaliser, pour les commerces de la zone, une économie moyenne de 37 % en éclairage de vitrine, et de 66 % en éclairage

d'ambiance. Et réduirait de plus de 50 % la facture d'éclairage de façades. Enfin, depuis septembre 2009, l'éclairage est soumis à des modifications législatives, avec la suppression des ampoules à incandescence. «Au-delà des impératifs énergétiques (environnement et coûts), une série de directives sur l'éclairage des espaces professionnels est en cours de développement au niveau national, avec la volonté clairement exprimée de l'Assurance maladie et de l'Inspection du travail de veiller à leur respect», note Patrice Iochem, responsable de l'ADC7.

Si l'initiative est locale, l'ambition du projet va bien au-delà du périmètre de la ville. «Nous voudrions devenir une référence nationale en matière d'éclairage appliqué aux commerces. Nous espérons, d'ailleurs, que notre initiative sera dupliquée par de nombreuses autres villes», conclut Fabrice Iochem ■ ■ ■ CAROLINE FAQUET

LE PLAN D'ACTION DE L'ADC7

- > Site internet et plaquette de sensibilisation.
- > Diagnostic personnalisé des points de vente volontaires afin d'évaluer la qualité de l'éclairage et son coût (financé à hauteur de 30 % par l'Ademe).
- > Création et mise à disposition d'une liste de prestataires agréés à faire du «relamping».
- > Ouverture, à Lyon, d'un lieu d'exposition des différentes solutions d'éclairage.

LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- > Faire réaliser 15 diagnostics personnalisés par an et autant de rénovations d'éclairage de commerçants.
- > Induire des économies sur la facture électricité des commerçants, contribuer à leur mise aux normes, développer leur chiffre d'affaires.
- > À terme, réaliser un gain d'énergie total de 4 gigawatts, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 750 foyers.